masse qu'aucune punition individuelle ne serait infligée.

La promesse a été donnée par le général, bien que j'eusse refusé de prendre un engagement semblable.

Une voix à droite. — Alors le général Bailloud a donné un ordre contraire au vôtre ?

M. CLEMENCEAU tente une explication peu claire :

Les mutins du 17e ont commis un acte abominable. Si les mutineries se reproduisent, la seule différence que nous ferons c'est que les mutins seront plus sévèrement punis (Applaudissements à gauche).

Le Président du Conseil raconte ensuite l'aventure du sous-préfet de Lodève à Paulhan.

M. CLEMENCEAU conclut : Je n'ai pas dit que le mouvement fût un mouvement réactionnaire, mais exploité par les réactionnaires.

On ne parle plus de la Séparation mais on y pense toujours. On va répétant que la République judéo-maçonnique est une ruine pour le pays (Applaudissements à droite).

M. LASIES. — Elle n'est pas une ruine pour nous.

M. CLEMENCEAU. — Je trouve dans les divers rapports qui me sont soumis l'intervention des divers partis de réaction dans la crise viticole (Applaudissements à gauche).

Les réactionnaires se sont introduits dans les Comités viticoles et les dirigèrent (Bruit et protestations à droite).

Les maires nous écrivent qu'ils n'ont donné leur démission que pour empêcher qu'on ne brûle leur maison.

Une campagne de fausses nouvelles a été organisée en vue de semer la panique comme on l'a fait pour les Caisses d'épargne.

On veut faire croire à la France qu'elle se désorganise.

Le gouvernement qui a résolu de faire vivre la République démocratique et sociale n'abandonnera pas cette œuvre quoi qu'il arrive, malgré la réaction, malgré la révolution.

M. Alexandre Blanc qui a horreur du sang, comme tous les socialistes, a déclaré dans une réunion où assistait M. Allard que le gouvernement ne leur permettrait d'assurer le bonheur du peuple que par l'effusion du sang. (Bruit à l'extrême-gauche).

M. ALLARD. — Jamais M. Blanc n'a tenu en ma présence un pareil langage.

M. CLEMENCEAU arrive enfin à l'entrevue avec Marcelin Albert.

Je lui ai reproché le mal qu'il avait fait. Il m'a répondu : Je n'ai voulu faire que le bien.

Alors, lui ai-je dit, retournez dans votre village et prêchez la paix, réparez le mal que vous avez fait.

Si je l'avais fait arrêter dans mon cabinet on aurait crié à la violence, j'ai fait surseoir à l'arrestation.

Enfin, l'orateur déclare qu'il n'y aura pas de pacification tant qu'il n'y aura pas au préalable de respect de la loi. Nous n'admettons pas la discussion sur ce point.

Ils ont refusé de payer l'impôt, ils nous ont forcé à faire marcher les troupes, ils ont incendié. Ces choses-là se paient.

Nous connaissons les chefs du mouvement, nous n'avons arrêté que M. Ferroul et le Comité d'Argelliers. Il y en a d'autres, nous ne les avons pas inquiétés pour qu'ils prêchent eux-mêmes la paix. Quand on nous dit « retirez les troupes et nous rentrerons dans l'ordre », on prend la question à l'envers. La République a donné au peuple beaucoup de droits, elle lui impose aussi de grands devoirs.

M. JAURES

M. JAURÈS veut parler.

On crie : clôture !

Il monte à la tribune malgré le désir de la Chambre.

M. JAURÈS. — Je n'ai que quelques mots à dire. Il importe de savoir si dans une aussi grande crise le gouvernement fait preuve d'assez de clairvoyance et de sang-froid pour que le Parlement lui remette le pouvoir pendant la période où le contrôle des Chambres ne peut s'exercer.

Il proteste contre l'attitude du gouvernement qui prétend interpréter les revendications du Midi comme un commencement de séparation.

Après le discours de M. Jaurès, la discussion générale est close.

LES ORDRES DU JOUR

Il y a huit ordres du jour présentés par : MM. Augé, Gauthier de Clagny, l'abbé Gayraud, Cannnet, Allard, Lagasse, Villejean, Gaston Meunier, Modeste Leroy, Beauregard, Brindeau.

M. CLEMENCEAU n'accepte que l'ordre du jour de M. Villejean.

On vote sur la priorité à accorder à l'ordre du jour de M. Augé, nettement hostile au gouvernement.

Pour 230. — Contre 334.

On va voter sur la priorité demandée par M. Allard, ordre du jour également hostile.

M. ALLARD. — Je ne me fais pas d'illusion sur le sort de mon ordre du jour : Nous sommes à la veille du 14 juillet, les marchés sont fait pour les palmes.

Il retire sa demande de priorité.

M. LAGASSE maintient la sienne.

Son ordre du jour adresse aux familles des victimes les condoléances de la Chambre et compte sur le gouvernement pour assurer la pacification du Midi.

Pour 1?? — Contre 3??.

On passe à l'ordre du jour de M. Villejean, etc.

On vote sur la première partie.

« La Chambre approuve les déclarations du gouvernement... »

Pour, 347 ; contre, 226.

Le résultat est accueilli sans incident.

On passe à la deuxième partie de l'ordre du jour :

« Confiante dans le gouvernement pour assurer l'application de la loi et la pacification... »

A la demande générale, l'addition de MM. BUISSON et DECKER DAVID doit faire l'objet d'un troisième vote.

Voici les résultats du vote sur la deuxième partie :

Pour, 324 ; contre, 223.

L'addition de MM. BUISSON et DECKER DAVID est adoptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue « adressant son salut ému aux victimes civiles et militaires et comptant sur le patriotique concours des populations du Midi ».

M. BRISSON ajoute la phrase habituelle « et repoussant toute addition passe à l'ordre du jour ». (On rit.)

On vote sur l'ensemble de l'ordre du jour. Pour, 323 ; contre, 223. (Mouvements divers).

M. Paul MENIER présente un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission d'enquête.

M. CLEMENCEAU. — Il ne peut être question d'enquête parlementaire pendant que dure l'occupation des troupes.

M. JAURÈS. — M. Clémenceau vient de dire qu'il y aurait une enquête.

M. CLEMENCEAU. — Je n'ai pas dit « qu'il y aura » ; je n'ai pas qualité.

M. JAURÈS. — Elle est nécessaire pour faire connaître la vérité.

M. CLEMENCEAU. — Si l'enquête judiciaire ne suffit pas.

M. JAURÈS. — Il faut donc la faire tout de suite en cherchant à établir clairement les responsabilités. C'est vous qui retardez l'apaisement.

On vote sur la demande d'enquête.

VOIX NOMBREUSES. — Dieu ! (Ce qui signifie « contre »).

Pour 2?? — Contre 3??.

VOIX AU CENTRE. — C'est l'éteignoir !

La séance est levée à minuit 30 et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Mouillage et sucrage des vins (suite)

Le Sénat, après diverses interventions, vote les articles de la loi et l'ensemble sans modification au texte de la Chambre.

Il s'ajourne à mardi, 3 heures.

Séance levée à 6 heures 35.

Comice Agricole

Les expositions de l'Esplanade et du Palais-Rameau attirent toujours de nombreux visiteurs, qui s'intéressent aux machines, aux volailles et aux animaux de basse-cour, mais surtout aux opérations de l'Ecole de laiterie.

Hier, à trois heures, le vétérinaire départemental, M. Montsarrat, a fait une conférence sur les soins à apporter aux bestiaux en temps d'épidémie.

Le professeur d'agriculture qui accompagne l'Ecole de laiterie, M. Vallet, fera aujourd'hui samedi, à la même heure, une conférence sur la fabrication du beurre.

Les expositions resteront ouvertes aujourd'hui samedi et demain dimanche.

DÉSINFECTANT
ANIOS
Hors Concours

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 1907

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir à huit heures et demie, en troisième session extraordinaire, sous la présidence de M. Edouard Roussel, adjoint au Maire.

Absents : MM. G. Sellier, Ch. Roussel, Ch. De Coeck, L. Ego, G. Lecur, A. Delannoy. — Excusés : MM. Eugène Motte, maire ; G. Herbaux.

M. Jules Noyelle est élu par 14 voix secrétaire pour la session.

Communications de l'Administration

M. Ed. Roussel fait savoir au Conseil que M. Cordonnier, le sculpteur de la nouvelle Chambre de Commerce, a offert à la Ville l'œuvre qu'il expose en ce moment au Salon, le « Semeur ».

Des remerciements sont votés à l'artiste. La statue sera déposée pour le moment à l'Ecole Nationale des Arts Industriels, puis on lui donnera plus tard, dans le nouvel Hôtel-de-Ville, une place digne de sa valeur.

Le service des colis-postaux. — La Compagnie du chemin de fer ayant refusé d'installer, en ville, un bureau pour le dépôt des colis-postaux, ainsi que l'avait demandé M. Cléty, une autre requête lui a été adressée par le Conseil. On l'a priée, à défaut de bureau de ville, d'augmenter au moins le nombre des employés chargés du service des colis. La Compagnie répond aujourd'hui qu'elle accepte d'augmenter son personnel; les employés seront au nombre de 27 au lieu de 20.

UN FESTIVAL AU FONTENOY

L'Administration municipale a reçu, d'un comité qui vient de se former, une lettre où il lui est demandé une subvention pour l'organisation d'un festival, en 1908, dans le quartier du Fontenoy.

M. Ed. Roussel fait remarquer que le Conseil a précédemment décidé d'allouer chaque année à un quartier une somme de 2.000 fr. pour lui permettre d'organiser un festival. L'année dernière ce fut pour le quartier de l'Epeule. Il n'y a donc rien qui s'oppose à la requête du Comité du Fontenoy.

Ces observations présentées, le Conseil décide d'allouer 2000 fr. pour l'organisation d'un festival, en 1908, au Fontenoy.

Après le règlement de plusieurs autres questions sans grande importance, le Conseil passe à la discussion des rapports des Commissions.

Les questions discutées par les Commissions

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES HOSPICES

Le budget supplémentaire des Hospices pour l'exercice 1907 s'établit comme suit : Recettes 273.432 fr. 78, dépenses 272,915 fr. 92, excédent de recettes 516 fr. 86.

En dehors des dépenses courantes, dit le rapporteur de la question, M. Chatteleyn, l'Administration des Hospices pourra solder celles résultant des améliorations qu'elles a introduites dans les services hospitaliers, d'accord avec le Conseil municipal, notamment le prix de la construction d'un fumoir (1875 fr.), celui de l'installation de chambres-alcôves (2612 50), et, enfin, une somme de 5,500 francs pour des travaux d'aménagement d'une infirmerie à l'hospice de Barbieux.

Elle pourra également achever la construction et l'installation de l'hospice des Vieux-Ménages pour lequel elle dépensera une somme totale de 159.865 fr.

Enfin, le budget supplémentaire de la Ville que nous allons voter dans cette séance met à sa disposition une somme de 25.000 fr. pour l'ameublement de deux pavillons du nouvel hôpital dont l'inauguration est prochaine.

Ces chiffres révèlent éloquemment la générosité inlassable avec laquelle vous ne cessez de doter les services d'assistance. Ainsi se poursuit et s'achève la transformation des établissements de bienfaisance proposée par l'Administration municipale dans la séance du 7 novembre 1902.

Conformément aux conclusions du rapport de M. Chatteleyn, le Conseil adopte le projet de budget supplémentaire des hospices.

LE CHAUFFAGE DU PAVILLON DES VIEUX MENAGES A BARBIEUX

La Commission des hospices sollicite de M. le Préfet l'autorisation de traiter de gré à gré avec MM. Leroy Bigot et Cie, de Roubaix, pour l'installation dans le bâtiment des Vieux-Ménages, à l'hospice de Barbieux, de tout un système de chauffage à basse pression qui coûtera net 12.000 fr. Le Conseil donne un avis favorable à ce marché.

L'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS ÉTRANGERS ET AUX ORPHELINS

Le service de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, ayant dû être pris à la charge par le Bureau de bienfaisance, les Commissions des hospices et du Bureau de bienfaisance ont reconnu qu'il était de bonne administration que le service des pensions à domicile servies aux étrangers et aux orphelins admis à l'assistance, assuré jusqu'à présent par les hospices, soit aussi transféré au Bureau de bienfaisance.

En conséquence, le Conseil est prié de mettre par virement les sommes nécessaires à la disposition du Bureau de bienfaisance. — Adopté.

HOPITAL DE LA FRATERNITÉ

L'acquisition des literies et du mobilier nécessaire à deux grands pavillons de malades. — En raison du transfert prochain des malades de l'hôpital actuel au nouvel hôpital « La Fraternité », l'Administration des hospices sollicite l'allocation d'une subvention spéciale de 25.000 francs, pour l'acquisition des literies et du mobilier nécessaire à l'ameublement de deux grands pavillons destinés aux malades.

Afin de pouvoir procéder sans retard aux achats nécessaires, l'Administration des hospices demande au Conseil de vouloir bien l'autoriser à faire figurer la dite subvention en recettes dans le budget additionnel des hospices qui vient d'être soumis.

Le Conseil adopte la demande de l'Administration des hospices et donne un avis favorable à la passation des marchés de gré à gré pour l'achat des fournitures nécessaires à l'ameublement des deux grands pavillons.

Les installations mécaniques et sanitaires du pavillon n° 1. — La construction du pavillon n° 1 de l'hôpital de La Fraternité exige l'extension, à ce pavillon, des installations mécaniques et sanitaires en cours d'exécution dans les pavillons déjà construits.

L'Administration municipale a fait établir, d'accord avec les constructeurs adjudicataires des divers lots, les avenants aux marchés primitifs comprenant les travaux de leur spécialité dans le nouveau pavillon.

Ces avenants sont approuvés par le Conseil qui décide, en outre, que la dépense relative aux travaux sera imputée tant sur les fonds affectés à la construction du nouvel hôpital que sur ceux provenant de l'emprunt de six millions.

LA CONSTRUCTION D'UN CAFÉ-LAITERIE AU PARC DE BARBIEUX

M. Chatteleyn donne lecture de l'intéressant rapport suivant :

Messieurs, vendredi dernier vos première et troisième commissions étaient convoquées à se réunir pour délibérer sur le projet de construction d'un café-laiterie au Parc Barbieux, à l'emplacement que vous avez choisi dans votre séance du 19 avril. Elles ont eu la surprise agréable d'apprendre que le donateur à la générosité duquel nous devons l'achèvement du parc, donnait une preuve nouvelle de son attachement à la Ville, et de sa prédilection pour notre belle promenade, en offrant de contribuer pour 32.000 francs à la construction de cet établissement.

Ceux qui savent tout ce que le Parc Barbieux doit à M. Pierre Destombes, la sollicitude avec laquelle il a veillé à son embellissement quand il remplissait les fonctions d'adjoint au maire, la spontanéité de ses offres quand il a favorisé les efforts de la municipalité en avançant le montant des dépenses d'achèvement du Parc, ceux-là ne seront pas surpris de l'intervention généreuse de notre concitoyen. Ils regretteront seulement que sa modestie les empêche d'émettre un vœu que l'opinion publique ratifierait, celui de consacrer le souvenir de son activité et de sa libéralité en donnant son nom à l'une des avenues du Parc.

Le plan du café-laiterie est dû à notre éminent concitoyen, M. Thibeau et le nom seul indique que l'œuvre ne déparera pas notre Parc. Le bâtiment projeté comprend un rez-de-chaussée entouré d'une grande galerie couverte, longue de 26 mètres sur 4 mètres de profondeur. Sur la galerie donnent une salle de café et une salle à manger derrière lesquelles se trouvent les cuisines et les annexes. L'habitation du tenancier est au premier étage. Un jardin pourvu d'installations diverses, garage pour vélos, jeux pour les enfants, entourera le bâtiment.

D'après le devis joint au plan la dépense totale ne dépassera pas 42.262 fr. 50 au paiement desquels M. Pierre Destombes consent à contribuer pour 32.262 fr. 50 payables à raison de 10.000 fr. courant 1907, et 12.262,50 le 1er avril 1908. La ville ne sera donc engagée que pour 10.000 fr. et l'excédent de dépenses, s'il y en avait, serait à la charge de M. Pierre Destombes.

Je n'ai pas besoin de vous dire que ces propositions ont été adoptées avec enthousiasme par vos Commissions qui m'ont chargé de vous proposer d'abord d'adresser de chaleureux remerciements, en votre nom et au nom de la Ville, au généreux concitoyen à l'intervention duquel nous devrons l'achèvement et l'embellissement d'une promenade qui, avec l'Hôtel-de-Ville, sera le plus beau joyau de notre cité. Vos Commissions vous proposent ensuite d'homologuer les plans et devis préparés par M. Thibeau, de voter la dépense nécessaire s'élevant à 42.262 fr. 50, d'entrer en recettes la somme de 32.262,50 offerte par M. Pierre Destombes et payable aux dates indiquées, et d'affecter au surplus de la dépense la somme de 10.000 francs prévu au budget supplémentaire de l'exercice 1907 sous le n° 64.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité.

L'amélioration des locaux du Bureau de Bienfaisance. — Le Conseil approuve le projet définitif des travaux destinés à améliorer les locaux du Bureau de Bienfaisance.

Ces travaux comprennent : 1° La construction d'une salle de distribution de secours sur un terrain situé à gauche de l'entrée de la boulangerie du Bureau de bienfaisance; 2° l'aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie au Bureau de bienfaisance.

La dépense sera imputée sur les fonds disponibles de l'emprunt de 1906.

Les subventions théâtrales. — Le Conseil décide de ne pas accepter les demandes d'augmentation de subventions présentées pour l'Hippodrome et le théâtre du Fontenoy. Comme les deux années précédentes, l'Hippodrome aura 11.000 francs; le théâtre du Fontenoy 4.000 francs.

LA FÊTE DE L'ENSEIGNEMENT LAIC

La Fédération des Associations d'Anciens Elèves des Ecoles officielles de Roubaix avait organisé, jeudi, à l'Hippodrome, une fête destinée à célébrer les noces d'argent de l'Ecole laïque.

M. l'adjoint Lebouca qui préside la Fédération, avait tenu à montrer l'efficacité de son concours et, pour payer les frais de la fête, avait, avec beaucoup de dextérité, enlevé l'allocation, par l'Administration municipale, d'une somme de mille francs.

Le Conseil est appelé aujourd'hui à donner son avis sur ce fait accompli.

La majorité de l'assemblée vote le crédit de mille francs déjà dépensé.

Avant le vote, M. Cléty demande la parole.

— S'il ne s'agissait, dit-il, que de manifester ma sympathie pour les instituteurs qui pendant 25 ans se sont voués à l'instruction des enfants, j'approuverais l'administration municipale.

Mais je dois faire des réserves en ce qui concerne l'objet principal de la fête d'hier. Je ne puis m'associer à la glorification de l'œuvre de Jules Ferry qui a eu pour première conséquence de sacrifier complètement l'enseignement libre.

MM. Lepoutre et Cousu déclarent s'associer sans réserve aux paroles que vient de prononcer M. Cléty.

LE BUDGET DE 1906

M. Ed. Roussel prie le Conseil de nommer un président, comme c'est la règle, pour la discussion de la gestion administrative du maire.

M. Cléty est élu président.

M. Chatteleyn donne lecture du rapport suivant :

Messieurs, le budget de 1906 s'est soldé par un excédent comme ceux que la majorité républicaine a votés depuis qu'elle a pris, en 1902, la responsabilité des intérêts municipaux.

Cette constatation n'empêchera pas sans doute les porte-paroles de la minorité collectiviste de décrier l'œuvre de la majorité et de déprécier la situation financière de la Ville. Nous n'attendons de nos adversaires aucune justice, mais les résultats parlent pour nous. Non seulement l'ère des déficits a pris fin, mais, sans charges nouvelles pour les contribuables, nous avons pu rétablir l'ordre dans les finances, donner au budget l'élasticité nécessaire, transformer la situation de l'Assistance publique, assurer l'embellissement de la ville, achever et créer des jardins et squares, élever des monuments qui seront l'ornement de la cité et l'orgueil des Roubaisiens, mettre enfin notre Ville de Roubaix au premier plan des villes de France par la hardiesse des transformations qui s'y opèrent.

Cette œuvre, quoi qu'il arrive, proclamera que vous avez su, tout en maintenant les principes de l'économie la plus sévère, voir et faire grand, dans l'ordre social surtout qui a toujours dominé vos préoccupations, mais sans oublier de satisfaire le goût qu'une démocratie intelligente n'a jamais manqué d'avoir pour les œuvres édilitaires qui affirment sa grandeur, son amour de l'art et son désir de beauté.

Le compte administratif se solde, ainsi que vous le savez, par un excédent de 647.463 fr. 12 qui reçoit son emploi dans le budget supplémentaire. M. l'Adjoint aux finances avec sa précision et sa clarté habituelles vous a donné, lors de notre dernière séance, relativement à ce compte, des explications sur lesquelles je crois inutile de revenir. Je vous demanderai seulement d'en retenir, pour vous et pour vos successeurs quels qu'ils puissent être, les conseils de prudence qu'il nous a donnés relativement à l'augmentation des dépenses anciennes et à la création de nouvelles dépenses. C'est là ainsi que l'a très bien dit M. Sayet, le fléau des budgets de notre pays, et pour ce qui concerne notre petite patrie, nous devons veiller à ce qu'il ne vienne pas détruire le bel ordre de nos finances.

Sous le bénéfice de cette observation, je vous propose, Messieurs, d'approuver le compte administratif et le compte de gestion tels qu'ils vous sont soumis.

M. Bailleul demande la parole. — Vous n'attendez pas, dit-il, que nous approuvions les conclusions du rapport. M. Chatteleyn vous en a, d'ailleurs, prévenus.

J'estime que vous n'avez pas lieu de crier trop haut votre victoire ; car si vous êtes arrivés à boucler votre budget de 1906, cela n'a pas été sans diminuer outre mesure les dépenses pour l'assistance publique, le Bureau de bienfaisance, les fourneaux économiques, l'envoi des enfants au sanatorium de Saint-Pol, les secours aux réservistes. Vous avez ainsi économisé 80.000 francs sur le compte des œuvres charitables.

Toutes vos nouvelles créations, Hôtel de Ville, square Wibaux, etc., ont été faites contre les intérêts des petits contribuables. En un mot vous n'avez fait que desservir les petits contribuables.

Et M. Bailleul termine sa déclaration plutôt terne par son petit refrain à l'adresse des électeurs qui jugeront aux prochaines élections.

M. Sayet répond avec calme et par quelques mots très nets à M. Bailleul.

— Nous n'avons pas du tout voulu faire des économies sur les œuvres charitables. Si, en particulier, pour le Bureau de bienfaisance, nous n'avons pas dépensé autant qu'en 1905, c'est que le Bureau de bienfaisance ne nous a pas réclamé davantage. Nous ne lui avons jamais refusé ce qu'il nous demandait. Et nous devons plutôt nous réjouir de cette situation qui ne démontre qu'une chose, c'est que la misère a été moins grande en 1906 qu'en 1905.

Quant aux grands travaux que nous avons mis en œuvre, vous avez tort de dire qu'ils causent un détriment aux petits contribuables. A combien d'ouvriers n'ont-ils pas permis de donner du travail. Et les petits commerçants des alentours n'y trouvent-il pas leur avantage.

M. Chatteleyn. — Je tiens à faire remarquer que M. Bailleul a déclaré à tort que c'est grâce à une excessive diminution de dépenses que l'administration est parvenue à équilibrer son budget. Si, en effet, comme il la dit, 80.000 fr. d'économies ont été réalisées sur divers points, il est nécessaire de constater que, d'autre part, 200.000 francs d'autres dépenses nouvelles ont été faites par ailleurs parmi lesquelles figure la création des nouveaux « Vieux ménages ».

L'administration n'a donc pas limité ses dépenses pour boucler sa situation ; elle les a au contraire augmentées.

Le compte de gestion du maire est approuvé.

M. Cléty propose d'adresser des félicitations à M. le Maire pour son excellente gestion administrative.

M. Roussel dit qu'il transmettra ces félicitations à M. Eugène Motte.

Le budget supplémentaire de 1907 qui s'établit comme suit : recettes 1.343.051 fr. 28, dépenses 1.330.942 fr. 01; excédent des recettes 12.109 fr. 27, est approuvé par la majorité.

CONSTRUCTION D'UNE GARE DE DÉBORD A L'ALLUMETTE

L'administration municipale, pour répondre au désir d'un certain nombre d'industriels et de commerçants dont les établissements sont groupés à proximité du point d'arrêt de l'Allumette, s'est occupée du projet d'ouverture, dans ce quartier, d'une gare de débord ouverte au service de la petite vitesse, par wagons complets.

L'utilité de cette gare n'est plus à démontrer.

La Compagnie du Nord a répondu qu'elle serait prête à soumettre à l'approbation de M. le Ministre des Travaux publics un projet d'établissement d'une gare à l'Allumette, annexe de la gare principale, pourvu que la Ville de Roubaix accepte de contribuer pour la moitié du coût de l'installation, soit 110.000 francs à verser au service public dès l'ouverture de la gare-annexe.

L'administration municipale a accepté cette proposition et demande au Conseil de ratifier sa décision.

La Ville récupérerait l'argent versé par elle pour la création de la gare de débord en faisant payer aux commerçants une taxe de 1 fr. 25 par wagon en provenance ou destination de ladite gare.

Adopté.

Modifications au tarif de l'eau potable. — Depuis le 1er octobre 1903 le tarif d'eau potable est de vingt centimes le mètre cube jusqu'à cent mètres par trimestre avec un minimum de consommation de douze mètres et de vingt-cinq centimes au delà de cent mètres. Le minimum de consommation est donc de 48 mètres cubes par an, mais le même branchement peut desservir plusieurs immeubles contigus, lorsque leur loyer est inférieur à cinq cents francs, impôts compris, ce qui permet aux consommateurs de se grouper pour faire complètement usage de la quantité minima de 48 mètres cubes.

Le Service des Eaux propose d'étendre cette faculté à toutes les maisons quel qu'en soit le loyer.

Pour compenser la diminution de recettes qui doit suivre l'adoption de cette mesure, le Service des Eaux propose de fixer le prix de l'eau à vingt-cinq centimes en delà de 48 mètres cubes par an. Les petits consommateurs continueront seuls à profiter de la faveur qui consiste à payer l'eau potable vingt centimes le mètre cube. Seuls les propriétaires des maisons de maître, dont la consommation dépasse 12 mètres cubes par trimestre se verront retirer une partie de la faveur dont ils jouissaient.

Ces conclusions auxquelles se sont rangées les Commissions, sont adoptées par le Conseil.

La jonction du boulevard de Lille à Roubaix avec l'avenue Le Nôtre. — La construction du nouveau boulevard de Lille à Roubaix se poursuit avec activité, surtout dans la partie comprise entre le Parc de Barbieux et la vieille route départementale n. 14, et déjà les Ponts et Chaussées ont saisi la Municipalité d'une demande qui est le préliminaire du raccordement entre l'avenue Le Nôtre et le nouveau boulevard et qui a pour objet l'abatage d'un certain nombre de platanes, plantés le long de cette avenue sur une longueur de 130 mètres environ, au point précis où se fera le raccordement.

Le rapporteur de la question, M. Chatteleyn, dit que la Commission, appelée à connaître de cette affaire, a pensé qu'il convenait de ne rien négliger pour maintenir intacts les droits de la Ville, et de subordonner l'exécution des travaux proposés par les Ponts et Chaussées au règlement de toutes les difficultés que soulève la jonction projetée.

La Ville n'étant pas tenue à moins d'y être contrainte et forcée par une expropriation, possible assurément, mais à charge d'indemnité, de subir le passage des tramways dans le Parc Barbieux doit réserver expressément tous ses droits de ce chef, et ne tolérera, s'il y a lieu, leur accès que dans des conditions à débattre.

Propriétaire du Parc, elle n'entend pas que ses avenues perdent leur caractère de promenade et deviennent le déversoir de toute la circulation si intense de véhicules de tout genres qui se fait actuellement par la route n. 14. Si, cependant elle tolérait que les voitures légères les traversassent, ce ne pourrait être que moyennant des compensations dont la légitimité est indiscutable, car l'intensité de la circulation entraînerait une augmentation notable des frais d'entretien de la chaussée dont la Ville ne devrait dorénavant pas accepter la charge.

Le Conseil approuve cette manière de voir. La séance est levée à 11 heures moins dix.

LE PUNCH DE L'« EFFORT »

L'« Effort », bulletin mensuel de la Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix et de ses cantons, offrait, jeudi soir, un punch à ses collaborateurs, dans une salle de la Maison des Œuvres, Grande-Rue.

Cette réunion tout intime et empreinte du meilleur esprit de camaraderie, était présidée par le R. P. Pascal, directeur de la Fédération qu'entouraient MM. René Derrenmaux, Crombé, Pierre Verspieren, Victor Diligent, Dehorter et les présidents des divers groupes de la Jeunesse Catholique.

Des toasts, nous devrions dire des discours tant leurs auteurs se montrèrent éloquents, ont été prononcés nombreux.

La série en a été ouverte par Me Crombé, secrétaire de l'« Effort », qui, au nom de la revue mensuelle qu'il dirige avec tant de compétence, a successivement remercié les rédacteurs, les correspondants et les zélateurs de l'organe de la Fédération.

M. René Derreumaux, président de la Fédération de la Jeunesse Catholique, lui a succédé. Après avoir donné lecture de plusieurs lettres d'excuses et, en particulier, de celles de MM. Pierre Lestienne, président de l'Union Catholique, et Eugène Duthoit, conseiller d'arrondissement, le dévoué et actif président, a adressé des remerciements, pour le concours qu'il apporte à l'« Effort », au R. P. Pascal et à MM. Crombé et P. Dehorter.

Puis le R. P. Pascal a adressé à l'assistance une touchante allocution, recommandant aux jeunes gens qui l'écoutent d'unir à l'apostolat par le journal l'apostolat par l'exemple.

M. Pierre Verspieren, secrétaire général de la Fédération de la Jeunesse Catholique, a eu ensuite un mot très aimable pour la presse catholique locale dont le concours était toujours acquis à la Fédération et à l'« Effort » et a terminé par quelques sages conseils en ce qui concerne la collaboration des divers cercles d'études.

Me Victor Diligent a, à son tour, prononcé l'un de ces petits et charmants discours dont il a le secret. Quelques autres assistants ont encore pris la parole et la réunion a pris fin, comme elle avait commencé, au milieu de cette cordiale gaîté qui est la marque distinctive des réunions de la Jeunesse Catholique.

Fédération des Syndicats de l'Industrie Roubaisienne. — Syndicat des Ouvrières des Industries textiles réunies de Roubaix. — Bureau de placement gratuit, 22, rue de la Paix, dimanche, de 8 h. et demie à 9 h. et demie.

Nos sociétés catholiques de gymnastique à Cassel. — Dimanche, les sociétés catholiques de gymnastique « Les Patriotes », de Saint-Martin, la « Vaillante », de Saint-Joseph, la « Jeanne d'Arc » de Saint-Jean-Baptiste, l'« Avant-Garde », du Syndicat Mixte, l'« Abeille » de Sainte-Elisabeth, se rendront à Cassel où elle participeront au concours annuel organisé entre toutes les sociétés catholiques de gymnastique de la région.

Elles quitteront Roubaix à 5 h. 42 du matin et rentreront le soir à 10 h. 15.

Nous souhaitons bon succès à nos vaillants gymnastes.

Rappelons à ce sujet que la Compagnie du Chemin de fer organise pour dimanche des trains de plaisir sur Cassel.

Repos hebdomadaire. — Des demandes de dérogations aux articles 2 et 3 de la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire ont été adressées à la mairie par : la Société de la Glace pure, 64, rue Saint-Antoine ; MM. Facques-Leduc, merciers, rue du Curé, et Robert, coiffeur, rue Neuve.

Accident de tramway. — Un tramway venant de Lille a tamponné, jeudi soir, rue Neuve, un chariot conduit par Haermance Georges, domestique au service de M. Frere, entrepreneur, rue du Collège.

Vol de laine. — Une ouvrière soigneuse du Peignage de l'Union, rue de Tourcoing, Elisa Declair, 47 ans, rue du Petit-Courtrai, 311, à Mouscron, a été arrêtée jeudi soir, au moment où elle s'apprêtait à sortir de l'usine.

Cette femme portait dans un réticule un kilo 650 grammes de laine peignée qu'elle venait de dérober au préjudice de ses patrons.

Pauvre bébé. — Une fillette de 2 ans, Maximilienne Raquet, demeurant rue de la Gare, 96, s'est fracturé la cuisse gauche, jeudi soir, en tombant de sa chaise. Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Un rude gaillard. — Jules-César Tavernier, malgré ses quinze ans à peine sonnés, possède une poigne peu ordinaire. Hier matin, vers huit heures et demie, il maltraitait le cheval dont la conduite lui avait été confiée par son patron, M. Marescaux, de Marquette.

Un agent intervint pour rappeler au jeune homme les prescriptions de la loi Grammont. Mais Tavernier, loin d'écouter ses admonestations, se mit à injurier l'agent.

Arrêté alors, il se démena tellement qu'il fallut, pour le conduire au violon, l'intervention de quatre agents !

Ce que l'on trouve. — Mlle Philomène Carrot, rue de l'Ermitage, 61, a trouvé rue Saint-Joseph, un bracelet en argent.

— M. Marcel Huyghe, rue de l'Amiral-Courbet, 6, à Croix, a trouvé un billet de banque.

— L'agent Dubus a trouvé boulevard de Paris, un soulier d'enfant, en velours.

— M. Coquard, receveur des Postes, rue du Vieil-Abreuvoir, a trouvé, sur la voie publique, un chapelet de grande valeur.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS 5, r. de Pries LILLE

du 28 juillet 1907

Naissances. — Fernand Picquart, boulevard de Cambrai ; Solange Decock, 16.

Décès. — César Quique, 7 jours, rue du Pere, 1. — Pierre Roeman, 42 ans, journalier, rue de Blanchemaille ; Isidore Machuelle, 51 ans, journalier, id. — Théodore Vallet, 69 ans, s. p., rue Saint-Jean. — Eugénie Dovleege, 59 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 120, cour Clarisse, 14.

WATTRELOS

Accident du travail. — Au peignage de Léon Allart et Cie, au Laboureur, un ouvrier, Imbrecht Constant, rue du Moulin, 35, s'est blessé au côté en chargeant une balle sur un camion. Huit jours de repos.

La gendarmerie a dressé contravention à un sieur Hélinck Léon, 27 ans, domestique, sujet belge demeurant à Leers, hameau de Carihem, qui tenait des pigeons sans autorisation.

CROIX

La ducasse de la place Saint-Pierre aura lieu, les 30 juin, 1er et 2 juillet. De nombreux forains se sont installés sur la place et les rues adjacentes.

Le 14 juillet. — Les cabaretiers qui désirent avoir des prix pour faire jouer le jour de la Fête nationale, sont priés de se faire inscrire à la mairie avant le 10 juillet.

Le vol de l'Usine à gaz. — Nous avons dit, hier, comment un gamin de onze ans s'était rendu coupable d'un vol de 15 francs au préjudice de M. Sénecq, employé à l'Usine à gaz.

Vendredi matin, M. Joly, commissaire de police, a fait appeler le jeune O. et son père. Le gamin a avoué être l'auteur du larcin, après avoir subi un interrogatoire assez long pendant lequel il avait nié avec persistance.

A cause de son jeune âge, M. Senecq a retiré sa plainte et les parents ont promis de rembourser les 15 fr. dérobés.

CROIX. — Naissances. — Antoinette Catrix, rue Verte, 168. — Marie-Louise Verlevt, rue d'Hem. — Edouard Vanderplancke, Grande-Rue, 18. — Suzanne Cousin, rue d'Alger, 21.

WASQUEHAL

Accident. — M. Michel Herbeau, fermier au Laurier, conduisait en compagnie du fils Briffeuil Adrien, âgé de 16 ans, un tombereau à purin dans son champ, lorsque son cheval, effrayé par les aboiements d'un chien, se jeta subitement sur le bord de la route et précipita le véhicule dans le fossé.

M. Herbeau eut le temps de sauter au siège sur le champ voisin, mais Adrien Briffeuil eut les deux pieds pressés par le tombereau contre le talus du fossé.

Il a, à la hauteur des chevilles, deux doubles foulures qui le mirent dans l'impossibilité de faire un pas. M. le docteur Liénard l'a soigné et l'a condamné à un repos de plusieurs semaines.

FLERS-BREUCQ. — du 27 juin. — Naissance. — Jules Chantraine, rue d'Hem.

TOURCOING

Le Congrès régional des Jardins ouvriers

La journée de dimanche 30 juin

9 h., deuxième séance de travail (85, rue des Ursulines), sous la présidence de M. Elie Reumaux, directeur général des Mines de Lens (Pas-de-Calais), président de la séance « Jardins Ouvriers et Industrie » au dernier Congrès International de Paris. Les Jardins Ouvriers, statistique et propagande : 1° Statistique. Rapport de M. Romain Flipo, vice-président de l'Œuvre des Jardins Ouvriers de Tourcoing ; 2° Propagande. Rapport de M. Jules Desurmont.

11 h. et demie, à l'église Saint-Christophe, messe du Congrès. Allocution de M. l'abbé Podvin. M. Jean Wibaux se fera entendre au cours de la cérémonie.

1 heure (rue des Poutrains, 65). — Dîner, présidé par Mgr Delamaire.

4 heures, visite des Jardins Ouvriers de la section du Brun-Pain et Fin-de-la-Guerre. — Pose de la première pierre et bénédiction des Maisons Ouvrières, par Mgr Delamaire.

5 heures, grande salle Saint-Louis (15, place Leverrier), séance solennelle de clôture, sous la présidence de Mgr Delamaire, archevêque coadjuteur de Cambrai. Concert-conférence : 1° Allocution de M. l'abbé Marescaux, président de l'Œuvre des Jardins Ouvriers de Tourcoing ; 2° Rapport général sur les travaux du Congrès, par M. le docteur Delgrange, vice-président de l'Œuvre des Jardins Ouvriers et président de la Société d'Habitations Ouvrières de Tourcoing ; 3° Conférence de M. l'abbé Lemire, président de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, sur : Le Bien de Famille. — Un groupe d'amateurs, la fanfare « Les Amis Réunis » et le Scoutteux de Tourcoing prêteront à la séance leur gracieux concours.

NE MÊLONS PAS LA POLITIQUE AVEC LA CHARITÉ

Quand donc certains de nos concitoyens comprendront-ils une bonne fois qu'il faut laisser la politique, il ne faut pas la mêler à toutes les sauces ?

Dans la journée de jeudi, un bon nombre de personnes recevaient par la poste une carte illustrée où l'abbé Lemire était représenté donnant une poignée de main à M. Clémenceau.

La chose est claire : il s'agit évidemment de diminuer par avance dans l'esprit du public l'éminent conférencier de dimanche prochain. M. l'abbé Lemire a été invité à prendre la parole dans une réunion présidée par Mgr le Coadjuteur. Il va être question d'une œuvre éminemment sociale, que des hommes dévoués veulent développer à Tourcoing, pour le plus grand profit des ouvriers ; la réunion s'annonce magnifique; le succès en est certain. Pour une fois peut-être, des hommes divisés sur le terrain politique, mais ayant tous au cœur l'amour du peuple, vont se rencontrer sous l'égide de notre Archevêque.

Ce résultat paraît odieux à quelques-uns, parce que l'abbé Lemire est invité à parler de l'œuvre qu'il a fondée, dont il a assuré le succès, qu'il incarne, pour ainsi dire, lui-même.

Franchement, messieurs, ne pourriez-vous pas, pour une fois, nous faire grâce de vos querelles et de vos récriminations. Que nous importe que M. Lemire ait telle opinion politique, puisque nous savons qu'il est un prêtre au cœur large et généreux, un ami dévoué des déshérités de la vie ! Vous pouvez ne pas admettre que M. Lemire ait eu raison de saluer les membres du gouvernement en différentes circonstances. Mais qu'est-ce que cette question vient faire à la veille d'une journée où tout le monde s'empressera d'oublier la politique pour ne penser qu'à la charité ?

Consacrez donc l'argent que vous dépensez et mal à propos pour une distribution de cartes postales à quelque œuvre charitable qui fasse le contraire du bien que produisent les œuvres de l'abbé Lemire. Ne perdez pas votre temps à chercher le point faible de l'action d'autrui. Agissez un peu vous-mêmes. Venez à la réunion de dimanche ; oubliez que M. Lemire est député, ne voyez en lui que l'ami du paysan, de l'ouvrier français, et vous direz s'il était possible aux organisateurs du Congrès des Jardins ouvriers d'inviter un autre que le président de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer.

Un Tourquennois.

Paroisse Sainte-Anne. — L'installation de M. l'abbé Leronge, curé de Sainte-Anne, aura lieu dimanche, à neuf heures et demie du matin, avant la grand'messe.

Action Libérale Populaire. — Une messe sera célébrée dimanche prochain, 30 juin, à huit heures, en l'église du Sacré-Cœur pour le repos de l'âme de M. Désiré Delcombe, adhérent défunt de la 9e section.

Assistance obligatoire. — Pour la ne fois on prie la Presse de dire aux personnes inscrites pendant le premier trimestre de 1907, que les mandats de paiement de l'Assistance obligatoire sont à leur disposition. Cette fois la date fixée pour la remise de ces mandats est le samedi 29 juin, à partir de 2 heures de l'après-midi, au Bureau de Bienfaisance. Faut-il donc se faire tant prier ?

Prévoyants de l'Avenir de Tourcoing (... section). — Les sociétaires sont prévenus qu'à partir du 1er dimanche de juillet, la recette se fera au nouveau local, rue Nationale, 34. Entrée particulière. Salle au dessus du Café Tanrel.

Noyé. — Vendredi, à 5 heures du soir, Jules Pollet, 45 ans, tisserand, demeurant à Wasquehal, impasse Cocheteux, 12, s'est jeté dans le canal entre le pont du Fresnoy et la passerelle du Blanc-Seau.

Un soldat du 43e, M. Emile Delgrange, les agents Cuvelier et Defrennes ont aidé à le retirer de l'eau. Les efforts tentés pour le ramener à la vie ont été inutiles.

Jules Pollet avait laissé un bout de lettre sur le chemin de halage ; il disait à son père, à sa femme et à ses enfants qu'il recourait au suicide pour mettre fin à ses souffrances et qu'il leur demandait pardon de sa mauvaise action.

M. Niederst, commissaire de police, a fait les constatations judiciaires après quoi le corps a été transporté à l'hôpital.

A noter que M. Emile Delgrange, le soldat du 43e qui a ramené sur la rive le cadavre de Jules Pollet, après plusieurs plongées, est ce père de famille de cinq enfants rappelé sous les drapeaux comme ayant été omis, cas qui fit tant de bruit à Roubaix il y a six mois.

Précoces fraudeurs. — Les douaniers de la Marlière ont arrêté mercredi matin, deux jeunes garçons : Henri Hermand, 13 ans, ... et Joseph Verdhaune, 12 ans, tous deux sans domicile fixe. Ces deux jeunes vagabonds étaient nantis de 12 kilos d'allumettes belges.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 28 juin 1907

Naissances. — Fourlegie Marie, rue de Dunkerque, 34. — Matou Yvonne, rue de Rige, ... — Vanloncker Clovis, rue du Halot, 28.

Mariages. — Kerrinckx Henri, débardeur, et Latri Marie, tisserande. — Noppe Albert, peigneur, et Delattre Marguerite, ... — Vandevyvere Ernest, ébéniste, et Montagne Ermelinde, tricoteuse.

Décès. — Vanzeveren Constant, 65 ans, employé, rue du Vélodrome, 79. — Picavet Henri, 73 ans, rue d'Havré, 3.

BOUSBECQUE

Le conseil municipal s'est réuni hier, à 6 heures du soir, sous la présidence de M. ..., maire.

Nous donnerons demain un compte-rendu détaillé de cette séance.

RONCQ

Jeunesse Catholique. — Dimanche prochain, à 11 h. un quart, M. Georges Dhalluin fera une conférence aux membres de la Jeunesse Catholique. Il prendra pour sujet : Au temps de Jeanne d'Arc et aujourd'hui.

Des projections seront données à cette réunion qui ne manquera pas d'intéresser l'auditoire.

LINSELLES

La Ducasse. — Les établissements forains sont plus nombreux à Linselles qu'ils ne l'ont été dans les communes voisines : fritures, manèges, balançoires, massacres, etc. il y a même un magnifique établissement de cinématographe. La ducasse s'annonce donc brillante si le temps ne vient pas la contrarier.

MOUVAUX

Paroisse Saint-Germain. — La solennité de l'Adoration du Très-Saint-Sacrement ayant lieu mardi prochain 2 juillet, les exercices préparatoires à cette grande fête ont lieu tous les soirs : Un salut est chanté à 8 heures ; les sermons sont donnés par M. l'abbé Lingiard, missionnaire apostolique.

Succès scolaire. — M. Georges Duquesne, de Mouvaux, en pension à l'école Ozanam à Lille, vient de passer avec succès les épreuves du brevet simple. Sincères félicitations.

Accident du travail. — Georges Vanbrussel, 13 ans 1/2, rue de Lille à Mouvaux, bacleur chez M. Tiberghien fils, à Tourcoing, a été blessé à la jambe droite. Quelques jours de repos suffiront à son rétablissement.